## FICHE D'INSCRIPTION CLUB NATURE – FERME BAUDONNE

POUR PLUS D'INFORMATION SUR BONZAÏ :

@ Tél: www

BONZAI contact@bonzai-voyage-solidaire.fr 0980556378 - 0786322815 Bonzai-voyage-solidaire.com

## **CORDONNEES DU/DES REPRESENTANTS LEGAL-AUX:**

REPRESENTANT 1:			Prénom :				Nom:			
Adresse :										
Email :	Email : @									
Tél. domicile										
Tél. portable	rél. portable									
N° CAF/MSA										
QF:										
REPRESENTA	ANT 2 :		Prénom :				Nom :			
Adresse :										
Email :	@									
Tél. domicile										
Tél. portable	Tél. portable									
N°CAF/MSA	N°CAF/MSA									
QF:										
IDENTITE DE	L'ENF	TNA	(s) :		<b>5</b> /					
Nom :					Prénom	:				
Sexe :		F				M				
Date de naissa	ince :						N° allo	cataire :		
PERSONNE(S	) A CO	NTA	ACTER EN							
Nom :					Prénom					
Tél. :										
Nom :					Prénom	:				
Tél:										
Je soussigné-e responsable légal de enfant										
certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche : autorise mon enfant à partir seul de l'Accueil (+8 ans) oui □ non □										
mon/mes enfants prendront le minibus pour le ramassage oui □								parfois 🛚	non 🗆	
autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant :										
lien avec la famille :										
lien avec la famille :										
autorise le transport de mon enfant en voiture, en car, en minibus : autorise les responsables de l'Accueil de Loisirs ou de l'activité, à prendre							oui 🗆	Non 🗆		
toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant sur conseil médical : oui ☐ traitements, hospitalisations et interventions chirurgicales.							oui 🗆	Non 🗆		
autorise BONZAÏ à reproduire des photos de mon (mes) enfants :						oui 🗆	Non □			
,							oui 🗆	Non □		
avoir pris connaissance du règlement intérieur.										

A Le signature d'un responsable légal

## **CHOIX DU MODE DE GARDE**

Mettez une croix dans les journées d'accueil de votre choix pour les vacances.

Seule les absences justifiées par une pièce administrative (certificat médical) ne seront pas facturées. Pour les vacances, la réservation se fait au plus tard 5 jours avant les vacances selon les places disponibles.

Date	½ jour.	journée	Date	½ jour.	journée	Date	½ jour.		
24/02/25			03/03/25			29/01/25			
25/02/25			04/03/25			19/02/25			
26/02/25			05/03/25						
27/02/25			06/03/25						
28/02/25			07/03/25						

Pour l'aide journalière, vous devez nous fournir la carte d'identité fourni par votre CAF40

		Vacances de 8h30 à 18h30							
Quotie	nt Familiale	TARIF JOURNEE avec ou sans repas  TARIF APRES DEDUCTION		TARIF ½ JOURNEE avec ou sans repas	TARIF APRES DEDUCTION				
0 à 449	JOINDRE AVEC	12,00€	4,00 €	6,00€	2,00 €				
449,1 à 794	JUSTIFICATIF CAF  – La déduction est valable uniquement pour les allocataires	12,00 €	6,00 €	6,00€	3,00 €				
794,1 à 905	de la CAF 40. Pour les autres départements, le tarif sera aplliqué	12,00€	9,00€	6,00€	3,00 €				
>905	selon le QF sans la déduction.	15,00 €	15,00 €	10,00€	10,00 €				

## SEJOUR DE VACANCES 0 à 449 14€ par jour Uniquement pour les allocataires 10% en plus pour les adhérents du 449,1 à CAF 40. Pour les 12€ par jour Club Nature BONZAI uniquement 794 autres sur les séjours longs >= à 5 jours départements nous contacter. 794,1 à 10€ par jour 905

Personne(s) autorisée à venir chercher mon enfant hors représentant légal

PERS. AUTORISEE : Prénom : Nom :

Adresse

Tél. dom. Tél. port.

BONZAI ne fournit pas les repas. Un frigidaire est disponible pour conserver si besoin. BONZAI fournit le goûter. Des soirées et des mini-camps pourront être proposées. Un supplément sera demandé. **Prévoir un équipement adapté et du rechange**.

**Art.3:** le dossier d'inscription : une fiche sanitaire avec la photocopie des pages de vaccination du carnet de santé - la carte d'identité de la CAF pour vos droits à l'aide journalière- une adhésion de 10€ par année civile pour la famille.

Art. 5 : Les créneaux horaires facturés : vacances scolaires de 08h30 à 18h30 à la journée ou demi-journée. Toutes journées ou demi-journées réservées sont dues. Seule les absences justifiées par une pièce administrative (certificat médical) ne seront pas facturées. Une facture mensuelle unique est adressée aux familles au début du mois suivant. Les familles doivent s'acquitter de leur facture dans un délai de 10 jours à compter de la réception de celle-ci.